

Article 21 du Règlement

Soumis à d'affreuses tortures à la suite de son arrestation, il a subi de multiples fractures. Il doit probablement d'avoir survécu à son adoption par Amnesty International et aux protestations internationales. Ayant fait l'objet d'une intervention chirurgicale, il est demeuré avec une jambe difforme.

Lorsque nous nous sommes rendus en Uruguay en 1982, à titre de membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre, nous avons signalé le cas du professeur Massera aux autorités de ce pays. A l'heure actuelle, le professeur Massera est toujours détenu sans avoir subi de procès. Il aura bientôt 70 ans. Il est dans un état de santé précaire en raison des sévices qu'il a subis et de sa longue incarcération, et il souffre d'une maladie de cœur grave.

Je tiens à faire savoir tout le dégoût et toute l'horreur que j'éprouve à l'égard des sévices que le professeur Massera subit depuis les nombreuses années que les autorités militaires uruguayennes le gardent dans leurs centres de détention. En outre, je recommande instamment au gouvernement du Canada et aux associations internationales de continuer à protester avec véhémence . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est épuisé.

* * *

● (1410)

L'INDUSTRIE**LE SECTEUR DE LA PÉTROCHIMIE—ON DEMANDE UNE EXEMPTION FISCALE**

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur le Président, le *Star* de Toronto a publié samedi un article qui reproduisait les propos du président de l'Association des grands consommateurs d'énergie en Ontario. Ce dernier a déclaré, avec raison, que les grands consommateurs d'énergie sont accablés de taxes dissimulées qui les empêchent d'être concurrentiels. Cette situation s'observe tout particulièrement dans l'industrie pétrochimique canadienne.

Les gouvernements de la plupart des autres pays reconnaissent que des industries comme celle-là, dont les produits utilisent une grande quantité de gaz naturel et de pétrole comme matière première, devraient être exemptées des taxes conçues pour réduire le risque d'épuisement des ressources. Il faut les considérer comme des industries créatrices de richesses et non destructrices des ressources énergétiques. Il est grand temps que le gouvernement reconnaisse qu'il doit prendre des mesures pour permettre à ces industries canadiennes de demeurer compétitives.

* * *

LE CODE CRIMINEL**LES ATTENTATS SEXUELS PERPÉTRÉS CONTRE DES ENFANTS—ON SUGGÈRE QU'UN COMITÉ FASSE UNE ÉTUDE**

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre aujourd'hui sur la question sociale la plus importante actuellement au Canada, la protection des enfants. Il faut que la Chambre et le Parlement prennent immédiatement des mesures pour empêcher que les enfants soient victimes d'exploitation ou d'attentats

sexuels. J'en ai parlé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et à un certain nombre de députés qui sont tous d'accord pour qu'on agisse immédiatement.

Monsieur le Président, je voudrais que la Chambre demande au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales de se pencher sur le problème de l'exploitation et des attentats sexuels perpétrés contre des enfants et qu'il lui recommande ensuite les mesures à prendre pour détecter les cas d'attentat ou d'exploitation sexuelle, et pour protéger les enfants.

Je voudrais aussi que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) de modifier les modalités qui régissent le financement de leurs programmes pour que les organismes qui s'occupent des enfants victimes d'attentats sexuels puissent obtenir des subventions.

Et finalement, monsieur le Président, je voudrais que le ministre du Revenu national (M. Bussièrès) et le solliciteur général (M. Kaplan) interviennent énergiquement en interdisant l'importation et la vente au Canada des périodiques qui encouragent explicitement l'inceste et l'exploitation sexuelle des enfants. Ce n'est pas la première fois qu'on en parle à ces ministres et ils n'ont encore rien fait.

* * *

LE TOURISME**LES RÉPERCUSSIONS DU PRIX DE L'ESSENCE**

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme (M. Smith) reconnaît certes l'importance de ce secteur et il sait que le tourisme constitue une grosse source de revenus pour le Canada même s'il est entre les mains de petits entrepreneurs. En 1981, les recettes à ce titre s'élevaient à 16.6 milliards de dollars, soit plus de 5 p. 100 de notre produit national brut; le tourisme a rapporté 7.7 milliards de dollars au gouvernement, 3.8 milliards en devises étrangères et il a provoqué des investissements de 2.6 milliards. Il ne peut ignorer que ce secteur est la cinquième source en importance de devises étrangères au Canada, qu'il résiste à la récession, qu'il occupe au-delà de 100,000 entreprises, petites pour la plupart et appartenant surtout à des Canadiens, et que c'est un secteur d'embauche puisqu'il donne directement ou indirectement du travail à un Canadien sur dix, créant ainsi 2.2 millions d'emplois.

Monsieur le Président, voici un communiqué de presse adressé au ministre des Finances (M. Lalonde), dans lequel l'Association canadienne des automobilistes affirme que le prix élevé de l'essence a fait fuir les touristes étrangers qui voyagent en automobile. Près de 85 p. 100 du tourisme au Canada se fait en automobile et ce secteur rapporte 29 milliards de dollars en emplois et en recettes. Selon l'Association, les automobilistes paient annuellement un milliard de dollars de plus qu'il ne faut pour financer le PEN, cette autre escroquerie des libéraux. Elle déclare qu'il faut supprimer la taxe d'accise sur l'essence ainsi que la redevance spéciale de canadianisation, et fixer le taux de la taxe de vente fédérale sur l'essence comme nous le faisons avant 1981. Ainsi soit-il, monsieur le Président, et j'exhorte le ministre à faire entendre raison au ministre des Finances.